

FICHE D'OUVERTURE DE COMPTE

N° de compte :

Renseignement Société

Raison sociale :

Nom du responsable :

Adresse de facturation :

Code postal : Ville :

Adresse de livraison :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Mail : N° de cde impératif OUI ou NON

N° Siret (Obligatoire) : Code NAF :

N° ID T.V.A :

Renseignement Bancaire & Mode de Règlement (Obligatoire + Copie KBIS)

Coordonnées comptabilité : Nom :

Téléphone : Fax :

Mail : N° de cde impératif OUI ou NON

Domiciliation :

IBAN BIC

Mode de règlement : LCR Magnétique Virement Comptant
30 jours fin de mois 30 jours fin de mois

Renseignement activité

Grossiste Distr. Export Flotte PL Administration Autres :

Cadre réservé au service commercial

Famille client Groupe de remise Code représentant

Condition Règlement Nombre d'exemplaires Facture Code PPE

Livraison souhaitée : Livraison attribuée : Crédit autorisé :

Clause de réserve de propriété : La propriété des produits vendus nous est conservée jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les comptes sont arrêtés en fin de mois et font l'objet d'un relevé cumulatif payable à 30 jours fin de mois par LCR Magnétique acceptée ou par chèque pour les montants inférieurs à 40 €.

Toute Modification de ces conditions nécessite l'accord préalable de nos services commerciaux et financiers.
(Voir Conditions Générales de vente au Verso.)

Fait à Le / / Cachet de la société :
Nom et signature du responsable :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Nos conditions de ventes ci-dessous priment toutes les conditions d'achat pouvant figurer sur les commandes ou autres documents. Toute acceptation de fourniture implique de plein droit l'acceptation des présentes :

1°) COMMANDES : Les commandes reçues par nous ne peuvent être annulées sans notre consentement. Nous nous réservons expressément le droit de demander toutes garanties qui nous paraîtraient convenables et de suspendre jusqu'à satisfaction sur ce point, l'exécution de toute commande, même si nous l'avons précédemment acceptée.

2°) PRIX : Les prix hors taxe, portés sur les tarifs, circulaires, catalogues ou autres documents : bon de commande, accusé de réception etc... ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils peuvent varier selon les éléments constitutifs. Le prix appliqué sera celui en vigueur le jour de la livraison. Tous nos prix Hors Taxe s'entendent pour nos marchandises prises en nos magasins, tous droits, taxes, port et emballage en sus à la charge du client.

3°) PAIEMENTS : Nos factures sont payables au siège social, comptant net et sans escompte. Nos traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées dans les quinze jours de leurs expédition, à défaut, le vendeur sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation. Faute de paiement d'une valeur ou facture à l'échéance prévue, d'échéance reportée sans notre accord ou tout autre retard apporté au retour des effets remis à l'acceptation, toutes les autres valeurs émises deviennent immédiatement et de plein droit exigibles sans aucune formalité. A défaut de règlement à la date convenue : a) De convention express quel que soit le mode de paiement stipulé, une intervention contentieuse entraîne l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée. b) Les pénalités de retard dues sur le montant de notre créance seront calculées au taux Refi de la BCE majoré de 10 points. Elles courront de plein droit le jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture sur le montant des sommes exigibles. Ces pénalités seront automatiquement et de plein droit acquises, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable. c) Conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement. La société se réserve le droit de réclamer une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire. Nous nous substituons à nos acheteurs immédiats à l'égard de leurs propres clients pour le paiement de nos fournitures sur lesquelles nous avons un droit de gage privilégié aux termes des dispositions du Code Civil. e) Nous pouvons de plein droit suspendre les livraisons et résilier les commandes en cours. Le recours à la garantie d'usage sur le matériel livré ne peut justifier aucun retard dans les paiements, tout défaut de paiement entraînant ipso facto, une cessation de ladite garantie. Pour toute commande annulée, sans notre accord, les acomptes versés resteraient notre propriété à titre d'indemnité forfaitaire.

4°) DATES DE LIVRAISON : La date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif et est fonction notamment de nos commandes d'approvisionnement. En cas de non-respect du délai indiqué, nous n'acceptons ni de demande d'indemnité pour retard quel que soit le motif invoqué, ni de pénalités et de plus, un retard ne peut entraîner l'annulation de la commande.

5°) LIVRAISONS : Toutes les commandes acceptées s'entendent pour livraison en nos magasins ou au domicile du Client lorsque la livraison est effectuée par le personnel de l'entreprise. L'acheteur pouvant procéder à l'enlèvement, la réception et la vérification des marchandises, soit par lui-même, soit par mandataire dûment constitué. En conséquence, aucune réclamation ne pourra être acceptée pour manquant ou détérioration. L'ordre de l'acheteur de remettre à tiers nous dégage de toutes responsabilités.

6°) EXPEDITIONS : Nos marchandises voyagent franco aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries de transport, il appartient à l'acheteur de prendre lui-même les réserves légales auprès du transporteur.

7°) GARANTIES : Les garanties que nous accordons sur les pièces et appareils vendus par nous sont les suivantes : dans le cas d'une réparation d'organe les pièces sont garanties un an, et six mois pour la main d'œuvre. Le démontage et le remontage sur véhicule ne sont pas pris sous garantie.

8°) RECLAMATIONS : Toute réclamation non formulée par écrit dans les 48 heures suivant la livraison, ne sera pas prise en considération.

9°) RETOUR DES MARCHANDISES : Les retours de marchandises ne seront acceptés qu'après accord préalable et écrit de notre société, dans le délai d'un mois suivant la livraison.

Les retours doivent être adressés franco au domicile de la société et voyagent aux frais et risques du client. Les marchandises renvoyées sont accompagnées de l'accord de retour, du N° de Bon de Livraison initial. Elles doivent être en parfait état, dans leur conditionnement d'origine, et ne présenter aucun signe de démontage, d'installation ou d'utilisation. Sur certains accords de retours des abattements pourront être appliqués.

10°) RESPONSABILITE : Nos produits sont vendus, pour l'affectation prévue aux catalogues de nos fournisseurs. Toute application différente n'ayant pas eu notre accord écrit dégage totalement notre responsabilité. Nous déclinons, en particulier toute responsabilité pour tout dommage causé aux personnes ou aux biens qui pourrait résulter de l'emploi de nos marchandises.

11°) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980 sur la réserve de propriété, le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées, désignées sur ce document et ce jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure par LAR demeurée infructueuse, la présente vente sera résolue de plein droit, si bon semble au vendeur.

En cas de désaccord sur les modalités de restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par le tribunal de commerce du siège social de la société.

En cas de règlement judiciaire, ou de liquidation des biens de l'acheteur, la revendication des marchandises pourra être exercée dans le délai de quatre mois à partir de la publication du jugement ouvrant la procédure.

Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur devra assurer les marchandises contre tout risque de dommage ou responsabilité causé ou subis par ces marchandises. En cas de transformation des marchandises, le droit de notre société s'exercera au prorata de leur valeur soit sur le produit transformé, soit sur le nouveau produit obtenu à partir de la transformation.

12°) JURIDICTION : En cas de contestation relative à une fourniture ou un règlement, le Tribunal de notre siège social est le seul compétent quelles que soient les conditions de ventes et de mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Aucune clause contraire du client ne peut déroger à cette clause attributive de juridiction, sauf acceptation expresse et par écrit de notre part.

AVIS IMPORTANT : Prière de joindre à cette demande un Relevé d'Identité Bancaire et un exemplaire de lettre, de facture, ou pour les artisans un cachet commercial. Cette demande d'ouverture de compte nécessite un traitement administratif d'une semaine, pendant lesquels nous vous demandons de bien vouloir régler au comptant les marchandises enlevées.

Date : / /

Signature :

Cachet commercial :